



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS-TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LP120002446

Dénomination nationale : Aménagement du territoire et urbanisme

Spécialité : Animation et développement des territoires ruraux

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle « Animation et développement des territoires ruraux » a été ouverte en 2003 à l'université d'Orléans, dans un territoire à potentiel touristique. Les connaissances visées par la formation sont répertoriées : mutation des espaces ruraux, diagnostic territorial en relation avec l'analyse de l'espace géographique, des acteurs du territoire, des paysages. Les organismes, collectivités et entreprises susceptibles d'embaucher les diplômés. Certains métiers sont identifiés tels qu'agent de développement local ou animateur des territoires ruraux au sein des entreprises ; les fonctions, en revanche, ne sont pas précisées. Le secteur d'emploi ne concerne pas exclusivement la fonction publique territoriale. La formation est accessible aux DUT, BTS et L2 générales de l'établissement, deux unités d'enseignements sont proposées pour préparer l'intégration des différents publics dans la licence professionnelle.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	20
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	44 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	65 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs semblent clairs pour cette formation, mais la réalité des besoins auxquels ils sont censés répondre, l'est moins. En effet, les types de poste occupés par les diplômés, mal identifiés, posent alors la question de la pertinence de la formation.

Par ailleurs, les informations concernant les stages, dispositif clé dans l'approche du milieu professionnel, ne sont pas évoquées. Les partenariats professionnels se traduisent par le soutien des collectivités locales, d'associations et de la fonction publique territoriale. Le secteur d'emploi se limite à la fonction publique. La formation est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences qui coordonne les actions des intervenants professionnels et universitaires. Il s'appuie sur une équipe pédagogique qui fonctionne d'une façon informelle.



La composition du conseil de perfectionnement n'est pas précisée, ni les missions qui lui sont attribuées. Les étudiants sont majoritairement titulaires d'un BTS, mais le recrutement national dont il est fait mention dans le dossier, ne peut être quantifié en raison d'absence de précision à ce sujet ; ce qui rend difficile la mesure de l'attractivité de la formation. Aucun bilan n'est tiré des résultats de l'enquête sur les emplois occupés par les diplômés. Il apparaît qu'un nombre important de diplômés exerce une profession sans lien avec la formation. Le taux de poursuite d'études est élevé, environ 24 %.

- Point fort :
 - L'implication du milieu professionnel local.

- Points faibles :
 - Un cahier des charges de la licence professionnelle non respecté en termes de volume horaire (enseignement et projet tutoré).
 - Une imprécision des emplois potentiels.
 - Pas d'information sur les stages.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il est impératif de renforcer les volumes horaires des enseignements et du projet tutoré pour respecter le cahier des charges de la licence professionnelle. Il est nécessaire de préciser les emplois occupés en dehors de ceux des collectivités locales. L'établissement doit développer l'apprentissage pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans un secteur d'emploi directement lié à la formation.